

Goodman

Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter un bâtiment logistique C4 à Lambres-Lez-Douai (59)

Résumé Non technique de l'Etude d'impact
Novembre 2019



Adresse du Site

ZAC Lambres - Quincy
59552 Lambres-Lez-Douai

Adresse du Siège

24, rue de Prony
75017 Paris

Sommaire

Résumé non technique de l'étude d'impact	7
1. Objectifs et contenu de l'étude	7
2. Périmètre de l'étude, présentation du projet .	7
3. Analyse de l'état initial du site et de son environnement	10
4. Analyse des effets de l'installation	13
4.1. Synthèse de l'analyse des impacts de l'installation sur l'environnement	13
4.2. Synthèse de l'analyse des effets sanitaires de l'installation.....	15
5. Mesures de suppression, réduction et compensation.....	16
5.1. Synthèse et coûts des mesures d'évitement, de réduction ou compensatoires	16
5.2. Suivi des mesures de réduction ou compensatoires mises en place	17
5.3. Remise en état du site	17
6. Analyse des effets cumulés du projet avec les projets connus.....	18
6.1. Analyse des effets cumulés des projets identifiés dans le rayon d'affichage.....	18
6.2. Analyse des projets cumulés de la ZAC Lambres-Cuincy	19
7. Impacts en phase travaux et mesures de protection associées.....	20
8. Justification de la solution retenue.....	21
8.1. Exigences techniques en matière d'utilisation du sol ..	21
8.2. Analyse au regard des autres solutions étudiées.....	21

8.3. Justification du projet retenu eu égard aux impacts environnementaux et sanitaires	21
8.3.1. Conception et implantation du projet	21
8.3.2. Choix constructifs et performances	22
8.4. Compatibilité du projet avec l'affectation des sols	22
8.5. Compatibilité du projet avec certains plans et programmes	22

Table des illustrations

Figure 1 : Localisation du site (source : Géoportail).....	8
Figure 2 : extrait du plan masse du projet.....	9
Tableau 1 - Synthèse de l'état initial de l'environnement	10
Tableau 2 - Synthèse des impacts du projet.....	13
Tableau 3 : Récapitulatif des risques sanitaires liés au projet.....	15
Tableau 4 : synthèse et coûts des mesures d'évitement, de réduction ou compensatoires	16
Tableau 5 : Suivi des mesures d'évitement, de réduction ou compensatoires.....	17



Résumé non technique de l'étude d'impact

1. Objectifs et contenu de l'étude

Le présent document constitue le résumé non technique (RNT) de l'étude d'impact du projet de bâtiment logistique et bureaux associés à Lambres-lez-Douai et expose, principalement, les incidences prévisibles de l'installation sur son environnement en mode de fonctionnement normal et les mesures d'évitement, de réduction ou compensatoires associées.

Son contenu est conforme à l'article R512-8 du Code de l'Environnement.

2. Périmètre de l'étude, présentation du projet

La société GOODMAN France projette la construction du bâtiment nommé « C4 » d'environ 46 320 m² d'emprise au sol (et 108 800 m² de surface utile, qui sera destiné à une activité de logistique (stockage et préparation de commandes).

La parcelle cadastrale concernée par le projet est située au sein de la section OA (source : cadastre.gouv.fr) :

- Adresse de la parcelle : DERRIERE LES CENSES, 59552 LAMBRES LEZ DOUAI
- Références cadastrales :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	A	933p	DERRIERE LES CENSES	7 ha 21 a 04 ca
	A	934p	DERRIERE LES CENSES	3 ha 67 a 53 ca
Contenance totale				10 ha 88 a 57 ca

Un justificatif de la maîtrise foncière du terrain est joint en annexe 2.22 - PJ N° 3

Un plan de cadastre est joint en annexe 1.3.

Le projet s'insère au sein de la ZAC de « Lambres et Cuincy », sur la commune de Lambres-lez-Douai, dans le département du Nord (59) et sur laquelle seront notamment implantés deux autres bâtiments de logistique d'une emprise moindre.

Figure 1 : Localisation du site (source : Géoportail)



L'état initial de l'étude d'impact du projet a identifié que l'occupation de l'emprise du site est de caractère agricole : il présente en grande partie une zone de friches (notamment après fouilles archéologiques) et présente encore une zone de culture au sud (cf. cartographie de l'étude faune-flore).

L'entrée du site pourra s'effectuer par 2 accès dissociés à l'Ouest du site :

- accès PL
- accès VL

La superficie d'implantation du projet est au total d'environ 108 857 m² (emprise foncière), dont :

- 46 320 m² d'emprise au sol du bâtiment ;
- 24 698 m² d'espaces verts ;
- 3 045 m² de bassins étanches et 2 972 m² de bassin d'infiltration ;
- 31 594 m² de voiries ;
- 228 m² de bandes gravillonnées.

La figure suivante présente le plan masse du projet :

Figure 2 : extrait du plan masse du projet



Goodman a conçu ce bâtiment en tant qu'investisseur afin que celui-ci réponde aux standards de la logistique et aux besoins les plus classiques en matière de stockage.

Le bâtiment est destiné à la logistique :

- de produits de grande consommation habituellement emballés (cartons et/ou films plastiques) et entreposés sur des palettes, en provenance d'industriels.
- de produits dangereux (générateurs d'aérosols, autres produits chimiques et liquides inflammables) dans des quantités relevant d'un classement Seveso.

Un résumé des principales caractéristiques des futurs procédés est proposé ci-après :

- cellules de stockage : surface totale d'environ 44 800 m², rubriques 1532, 2663-2 des ICPE) :
 - o Rubrique 1510 : le volume total de l'entrepôt sera de 583 000 m³, les quantités maximales stockées de 43 100 t,
 - o Rubriques 1530-1532 : volume total maximum de 103 000 m³ 1 500 m³ à l'extérieur (aire palettes),
 - o Rubriques 2662-1/2663-1/2663-2 : volume total maximum de 103 000 m³ ;
 - o Rubrique 4331 : 400 tonnes ;
- autres surfaces diverses : d'autres locaux et zones diverses seront dédiées aux équipements connexes à l'activité (locaux techniques : sprinkler, charge des batteries de chariots, TGBT, compresseurs), ou nécessaires au personnel (locaux sociaux dont réfectoire, bureaux...).

3. Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Une synthèse de l'état initial de l'environnement du site est proposée ci-après :

Tableau 1 - Synthèse de l'état initial de l'environnement

Compartiment environnemental	Eléments principaux de l'état initial de l'environnement
Milieu humain	L'habitation la plus proche est située à 200 m au Nord-est du terrain projeté pour l'entrepôt. D'autres groupements d'habitations, une salle de cérémonie ainsi qu'un restaurant sont situés à 500 m environ.
Proximité des activités	Le terrain est situé dans une ZAC sur laquelle sont projetées des activités diverses. Actuellement, le bâtiment d'activité le plus proche est l'usine Renault, à 650 m au nord et à l'Est les futurs bâtiments C2 et C3 (environ 100 m).
Agriculture	Le site présente actuellement des parcelles à vocation agricole (encore cultivées au sud) et portent les stigmates de fouilles archéologiques récentes (friches).
Trafic/axes routiers	Le site du projet de l'entrepôt logistique est situé à proximité de la D621 et de la D650 ; elles permettent la jonction, respectivement, à l'A1 et l'A21. Sur les voies de desserte de la ZAC, le seul trafic existant est celui généré par l'usine Renault.
Voies ferrées	La voie ferrée la plus proche est située à 1 km au sud ; la gare la plus proche, à 1,1 km au sud (gare de Corbehem)
Réseaux	Dans le cadre de la ZAC de Lambres-Cuincy, le raccordement du projet aux différents réseaux est prévu. Ce dernier comporte des branchements aux réseaux AEP, d'eaux usées, et aux réseaux électrique, gaz et télécom.
Climatologie	La température moyenne annuelle est de 10,3 °C, et oscille entre 3,4°C (janvier) et 17,9°C (juillet) en moyenne mensuelle. La pluviométrie est homogène au cours de l'année, et s'élève à 723,1 mm en moyenne annuelle. Les vents de secteur nord-est et sud-ouest sont prédominants.
Topographie et morphologie	D'après la carte géologique de Douai, le terrain se situe à des altitudes variant de 28 à 31 mètres. Il est globalement plat.
Eaux de surface	Le cours d'eau le plus proche est le canal de dérivation de la Scarpe, à 600m à l'est. Un canal d'évacuation des eaux de la station d'épuration de l'usine Renault longe également la partie Est du site.
Qualité des eaux	Le cours de la Scarpe présente un état général globalement dégradé. L'état chimique et écologique est localement jugé moyen à mauvais, avec un potentiel chimique se dégradant. Cela n'est pas spécifique à la Scarpe : l'état écologique et chimique de la masse d'eau en général est jugé mauvais.

Compartiment environnemental	Eléments principaux de l'état initial de l'environnement
Hydrogéologie	<p>Le site est localisé sur la masse d'eau Scarpe-Sensée ; elle subit une forte sollicitation en termes de captage, et une forte pression agricole diffuse.</p> <p>Son état général est jugé mauvais, et les environs de Douai sont identifiés comme à problème.</p> <p>Aucun captage ou périmètre de protection de captage n'est présent sur le site ou à proximité.</p>
Géologie	<p>Une étude géotechnique a été menée sur le site. Les sols sont essentiellement composés de couches de limons, d'argiles et de craies, en proportions variables.</p>
Pollution des sols	<p>La base de données BASOL du MEDDE ne répertorie aucun site ou sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.</p> <p>Un diagnostic des sols a été réalisé dans le cadre du projet : aucune pollution n'a été décelée sur les traceurs étudiés. L'historique du site, agricole, n'est pas de nature à impliquer des pollutions des sols non décelées lors du diagnostic.</p>
Qualité de l'air	<p>Au niveau du site du projet et à l'échelle régionale, les concentrations de particules et de dioxyde d'azote sont en diminution et en deçà des valeurs limites réglementaires en moyenne annuelle.</p> <p>A contrario, les concentrations d'ozone tendent à augmenter.</p>
Bruit et vibrations	<p>Le site d'implantation du projet se situe en partie dans une zone impactée par les nuisances routières de la D650, en particulier en partie sud.</p>
Faune-Flore	<p>Une étude faune/flore a été réalisée sur le terrain de la ZAC ; elle a permis de constater une absence de sensibilité particulière du site en matière de biodiversité, dans un milieu jugé anthropisé voire très anthropisé (cultures, urbanisation, zones économiques, etc.).</p>
Zones naturelles	<p>Le site de l'installation se trouve en dehors et éloigné des zones naturelles remarquables (zone Natura 2000, ZNIEFF etc...). La plus proche, une ZNIEFF de type 1, se situe à 1,8 km.</p>
Paysage	<p>Le paysage du site est composé de parcelles de nature agricole à l'état de friches et de culture sur une petite partie au sud de l'emprise. Ses environs sont cependant marqués par des zones d'activités, dont certaines sont en développement, et par des infrastructures routières.</p>
Patrimoine culturel et vestiges	<p>Aucun monument, immeuble, zone de protection ou site classé ou inscrit n'est présent sur le site ou dans ses environs immédiats.</p> <p>Les terrains du site ont fait l'objet d'un diagnostic archéologique qui est maintenant partiellement terminé.</p>
Sismicité	<p>Le site est situé dans une zone de sismicité 2 : aléa faible au regard de la nouvelle réglementation parasismique.</p>

Compartiment environnemental	Éléments principaux de l'état initial de l'environnement
Inondation	<p>Le site n'est pas soumis au risque inondation.</p> <p>Un PPRn inondation par remontées de nappes naturelles a été prescrit en 2002 mais a été annulé en 2015.</p> <p>Une zone à forte sensibilité de risque de remontée de nappe est identifiée au sud de la parcelle.</p>
Mouvements de terrain	<p>Le site est en partie concerné par un risque de niveau fort de gonflement des argiles, en partie Est.</p>
Risques technologiques	<p>Une canalisation de gaz est située au sud-ouest du bâtiment (la zone de prescriptions de part et d'autres de la canalisation est fixée à 55 mètres.)</p> <p>Les D621 et D650 et la voie ferrée au sud du site sont concernées par le risque lié au transport de matières dangereuses.</p> <p>Le département du Nord et les environs de Douai sont également concernés par un risque lié à la présence d'engins de guerre dans les sols.</p> <p>Enfin, on note la présence d'une vingtaine d'installations industrielles au sein du rayon d'affichage de la commune. Néanmoins, aucun PPRT n'y est prescrit.</p>
Déchets	<p>Le site respectera les prescriptions du PREDMA du Nord, du plan de gestion des déchets du BTP du Nord-Pas-de-Calais et du PREDD Nord-Pas-de-Calais.</p>

4. Analyse des effets de l'installation

4.1. Synthèse de l'analyse des impacts de l'installation sur l'environnement

Tableau 2 - Synthèse des impacts du projet

Compartiment environnemental	Éléments principaux d'analyse des impacts de l'installation
Milieu humain et activités économiques	<p>Le projet est éloigné des populations potentiellement sensibles (habitations, ERP), donc est peu susceptible de générer des nuisances ou impacts directs.</p> <p>En termes d'emplois, le projet pourra créer jusqu'à 200 emplois directs et pérennes, et de nombreux emplois indirects (maintenance, fournisseurs...). Le chantier représente l'injection de plusieurs dizaines de millions d'euros dans l'économie locale sur une période de 10 mois.</p>
Paysage	<p>Le secteur présente déjà des activités industrielles impactant le paysage ; le projet prévoit une intégration paysagère basée sur un aménagement paysager des espaces extérieurs (pelouse rustique et plantations d'arbres et d'arbustes, haies, le long des limites, bassins d'infiltration plantés de prairie hygrophile) et sur un traitement architectural adapté (écriture des façades par bandes verticales colorées en teintes de gris et teinte verte.</p>
Faune-Flore	<p>L'impact sur les espèces végétales et animales sera faible, voire très faible. La flore du site est en effet banale, et elle ne présente pas un caractère d'habitat pour des espèces patrimoniales.</p> <p>Par ailleurs le projet propose des mesures visant à limiter son impact sur la faune et la flore : intégration d'espaces verts (haies et boisements d'arbustes et de baliveaux, alignements d'arbres, bassins d'infiltration sous forme de prairies), et prise en compte de la période de nidification pour la date de début des travaux.</p>
Eau (consommation, rejets)	<p>Les consommations en eau de l'installation projetée seront essentiellement liées aux usages domestiques du personnel ; Elles sont estimées à environ 2 500 m³/an</p> <p>Le volume d'eaux pluviales collectées par l'installation est évalué à environ 57 095 m³ par an.</p> <p>L'impact du projet sur les eaux sera faible compte tenu des mesures mises en place (réseaux séparatifs : réseau EU, réseau EP de toiture et EP de voiries séparés, bassins de rétention munis de pompes de relevage dont la coupure électrique permet de confiner une pollution accidentelle, traitement avant infiltration, infiltration de toutes les eaux pluviales sur le site...)</p>

Compartiment environnemental	Eléments principaux d'analyse des impacts de l'installation
Pollution des sols	<p>D'une manière générale, les dispositions prévues pour éviter toute pollution accidentelle des sols sont semblables à celles prises pour la protection des eaux.</p> <p>En fonctionnement normal des installations, le risque de pollution des sols sera donc négligeable.</p>
Air et odeurs	<p>D'après les estimations proposées, l'impact du trafic projeté sur la qualité de l'air régional est faible pour tous les indicateurs (inférieur à 0,09% pour les polluants estimés (hors GES)).</p> <p>L'exploitation du site n'est pas susceptible d'être à l'origine d'odeurs.</p>
Trafic routier	<p>L'impact estimé de l'installation sur le trafic environnant est non négligeable : au global, il impliquerait ainsi une augmentation de +0.6 % du trafic sur la D621 en direction du nord. En direction du sud, et sur la D650, cet impact sera de 0.8% vers l'Est</p> <p>Concernant le trafic PL, il sera légèrement impacté sur la D650 en direction de l'ouest (+1.6%) et sur la D621 en direction du nord (+2.3%).</p>
Climat/énergie	<p>L'impact du projet sur les émissions de GES actuelles est faible (+0,024% des émissions régionales).</p>
Bruit, vibrations, nuisances	<p>Au regard des résultats de calcul de contribution du site, le site respectera les niveaux sonores réglementaires en limite de propriété et au niveau des ZER après mise en place de mesures compensatoires sur les locaux chaufferie et air comprimé.</p> <p>Le projet n'engendrera pas de vibrations significatives pour les activités et populations environnantes.</p> <p>Le projet n'engendrera pas de pollution lumineuse significative pour les activités, la population et la faune environnantes.</p>
Consommations énergétiques	<p>Par rapport à la situation actuelle (précédente activité agricole), un impact sur les consommations en électricité et en gaz sera observé. Elle restera toutefois limitée aux besoins pour assurer le chauffage et la climatisation des locaux, la recharge des engins et à l'éclairage.</p> <p>Le dimensionnement de l'installation est prévu pour un fonctionnement et une consommation optimaux des équipements de chauffage/climatisation.</p>
Déchets et produits mis en œuvre	<p>La gestion des déchets du site se fera dans le respect de la réglementation et au regard des objectifs nationaux de prévention et de valorisation des déchets et en suivant les filières adaptées et agréées.</p> <p>L'impact de la manipulation de matières dangereuses au sein de l'installation est jugé faible et maîtrisé (impermeabilisation des surfaces, espaces spécifiques de stockage des substances dangereuses...).</p>

Compartiment environnemental	Eléments principaux d'analyse des impacts de l'installation
Risques	Le projet prendra en compte dans sa conception les risques naturels existants sur le site (remontée de nappe et gonflement des argiles).
Patrimoine culturel et vestiges	Les travaux tiendront compte des éventuelles prescriptions archéologiques liées à la dernière zone de fouilles programmée.

4.2. Synthèse de l'analyse des effets sanitaires de l'installation

Tableau 3 : Récapitulatif des risques sanitaires liés au projet

Nature du risque	Mesures compensatoires	Caractérisation risques occurrence/ effets riverains
Risques de nature chimique	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de produits réceptionnés présentant un risque chimique particulier - Stockage des substances dangereuses (liquides inflammables et divers produits dangereux) dans des locaux dédiés 	Risques et effets négligeables
Risques de nature biologique	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de produits réceptionnés présentant un risque biologique particulier 	Risques et effets nuls
Risque de nature physique	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune utilisation de source radioactive ou génération de champ électromagnétique particulier - Aucun risque thermique en fonctionnement normal - Le niveau sonore engendré aux limites de propriété et en zone à émergence réglementée est conforme aux objectifs réglementaires 	Risques et effets très faibles
Risque de pollution de l'air	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de cible sensible proche - Pas de sensibilité particulière de l'air sur le secteur - Impacts de l'installation sur l'air faibles (dus uniquement à la circulation des véhicules) 	Risques et effets faibles
Risque de pollution de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Site en zone non inondable - Tous les produits seront conditionnés et manipulés sur des zones étanches et sur rétention pour les produits dangereux classés 4XXX - Système de rétention déportée pour les liquides inflammables (700 m³) - Les eaux potentiellement polluées seront confinées sur site, sans risque pour les populations (vannes de fermeture, bassins de rétention...) - Les eaux pluviales seront traitées sur place en fonctionnement normal (séparateur hydrocarbures), et prises en charge par des sociétés dédiées en fonctionnement dégradé. 	Risques et effets très faibles
Risque de pollution des sols	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les produits seront conditionnés et manipulés sur des zones étanches et sur rétention pour les produits classés 4XXX - Système de rétention déportée pour les liquides inflammables (700 m³) - Système de gestion des eaux permettant de confiner toute pollution et limiter des transferts dans les sols. 	Risques et effets très faibles

5. Mesures de suppression, réduction et compensation

5.1. Synthèse et coûts des mesures d'évitement, de réduction ou compensatoires

Tableau 4 : synthèse et coûts des mesures d'évitement, de réduction ou compensatoires

Milieu concerné	Description des mesures	Coût € HT
Paysage - faune-flore	Intégration paysagère basée sur un aménagement paysager des espaces extérieurs (plantations d'arbres et arbustes gazon, haies, ...)	185 000 €
Eau-pollution des sols	Séparateur hydrocarbures (x1)	60 000 €
	Réseau EP toiture et voirie lourde et VL	400 000 €
	Bassins de rétention + d'infiltration	70 000 €
	Cuve de récupération 20 m ³ des EPT pour réutilisation	10 000 €
	Piézomètres (3)	10 000 €
Sécurité	Signalisation, Communication, ...	15 000 €
	Contrôle accès (poste de garde + vidéosurveillance)	170 000 €
	Murs CF 2H, 4h, et écrans thermiques	1 200 000 €
	Sécurité incendie (sprinkler, RIA, désenfumage...) + détection incendie, réserves incendie.	1 560 000 €
TOTAL		3 680 000 €

D'autres mesures, non spécifiquement chiffrées, seront mises en place :

- Air odeurs : Utilisation de véhicules conformes aux normes, arrêt des moteurs en attente...
- Trafic : Actions favorisant l'utilisation des modes doux et des transports en communs, aménagements de parking pour les vélos, accès piétonniers, ...
- Bruit vibrations :
 - Murs des bâtiments formant des écrans acoustiques, mise en place de grilles acoustiques sur les locaux air comprimé et chaufferie
 - Arrêt des moteurs des véhicules de livraison / expédition en attente

- Consommations énergétiques : Conception respectant la RT 2012 pour les bureaux, éclairage naturel privilégié,
- Déchets et produits : respect des filières agréées, filières de valorisation recherchées, pollution accidentelle maîtrisée (imperméabilisation des surfaces, locaux spécifiques de stockage des substances dangereuses...).

5.2. Suivi des mesures de réduction ou compensatoires mises en place

Tableau 5 : Suivi des mesures d'évitement, de réduction ou compensatoires

Milieu concerné	Nature des mesures	Suivi mis en place
Protection de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux réseaux et regards (tous les réseaux AEP, EU...) • Séparateur d'hydrocarbures • Bassins de rétention EP et d'infiltration avec sable filtrant en fond de bassin,... • Implantation de piézomètres 	<ul style="list-style-type: none"> • Une mesure de suivi annuel des eaux rejetées • Un suivi et un entretien des installations de collecte et de traitement (séparateurs à hydrocarbures) est également prévu. • Suivi trimestriel de la qualité de la nappe sur piézomètres (3).
Protection contre le bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositions constructives limitant le bruit, entretien des engins... 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformément à l'arrêté du 23 janvier 1997, une campagne de mesure sera réalisée périodiquement.
Protection de la faune/flore	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement paysager favorisant la biodiversité, • Identification des espèces exotiques envahissantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien régulier et différencié des espaces verts, • En continu / intervention pour éradication en fonction de leur identification
Sécurité et accès	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité incendie + Détection incendie • Sécurisation accès (signalisation, communication, contrôles) • Contrôle accès (poste garde et télésurveillance) • Accès piétonniers et parking vélos 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des installations sera régulièrement entretenue et contrôlée. • Les équipements de sécurité seront vérifiés régulièrement, notamment les équipements de désenfumage (au moins une fois par an), • Entretien régulier et sensibilisation des salariés

5.3. Remise en état du site

En cas de fin d'exploitation du site, les installations susceptibles d'être source de risques pour les personnes et l'environnement seront démontées, évacuées ou neutralisées conformément à la réglementation en vigueur.

L'avis du maire et du propriétaire actuel du terrain ont été sollicités concernant l'usage futur du site une fois l'activité terminée, et les conditions de remises en état à respecter.

Aucun usage futur n'est à ce jour déterminé. La mise en sécurité du site sera ainsi assurée, conformément à la réglementation, par :

- l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux (fluides frigorigènes, carburant, ...)
- l'élimination et l'évacuation de l'ensemble des déchets ;
- l'interdiction d'accès au site ou aux installations pouvant présenter des risques pour la sécurité des personnes (notamment bassins de rétention) ;
- la surveillance des effets de l'installation sur l'environnement si nécessaire.

Le site sera ainsi remis en état afin d'être compatible avec le PLU en vigueur, et être conforme aux usages définis au sein de la ZAC.

6. Analyse des effets cumulés du projet avec les projets connus

6.1. Analyse des effets cumulés des projets identifiés dans le rayon d'affichage

Deux projets ayant fait l'objet d'une étude d'impact (avant 2010) ont été identifiés sur les communes de Brebières et Corbehem (entrepôt de stockage et centrale d'enrobage à chaud) ; ils sont tous deux situés à plus de 500 mètres de l'installation et ne présentent aucun effet cumulé avec le présent projet.

Également :

- deux sites logistiques (Goodman C2 et C3) ont été soumis à étude d'impact en 2016
- un projet d'aménagement d'échangeur sur Lambres lez Douai soumis à étude d'impact en 2018
- 2 projets sur Brebières soumis à étude d'impact en 2018, un pour des logements, l'autre pour une zone mixte

11 projets ayant nécessité un avis de l'autorité environnementale ont en outre été identifiés dans les communes du rayon d'affichage de l'installation entre 2016 et 2019 ;

Les principaux impacts cumulés identifiés dans le cadre de ces projets sont le trafic, les émissions dans l'air associées, et les rejets en eaux.

Aucun de ces projets n'est de nature à entraîner des effets cumulés avec l'installation projetée.

6.2. Analyse des projets cumulés de la ZAC Lambres-Cuincy

Des effets cumulés avec les autres futurs projets de la ZAC, en particulier la construction des bâtiments C2 et C3 par le même maître d'ouvrage GOODMAN France, pourront être attendus (trafic, eau, émissions atmosphériques, emploi, etc.).

D'autres bâtiments d'activité, d'une importance moindre, seront également présents au sein de cette ZAC et constitueront des sources d'effets cumulés potentielles.

Ces effets seront de plusieurs natures :

- **Effets sur le trafic** : Chaque projet impliquera des déplacements, à la fois du personnel et des véhicules permettant la conduite de l'activité. Le trafic annuel cumulé prévisionnel sur les axes proches (D650 et D621) pourra ainsi augmenter, respectivement, de +9% et de +10% dans leur direction la plus impactée pour les PL
- **Effets sur les émissions de polluants** : Les émissions de polluants liées aux trafics cumulés à l'échelle de la ZAC impliqueront une hausse des émissions régionales inférieure à 0,4% pour le polluant le plus impacté, les NOx. L'impact est donc faible ;
- **Effets sur les émissions de gaz à effet de serre** : Les émissions cumulées de gaz à effet de serre de l'ensemble de la ZAC représentera une hausse de 0,13% des émissions régionales ;
- **Effets sur les rejets en eau** : Les rejets en eau à l'échelle de la ZAC seront modérés du fait de la solution retenue d'infiltration à la parcelle des eaux pluviales. Le cumul des eaux usées produites représentera environ 175 équivalent-habitant. La station d'épuration de Douai, traitant ces eaux, dispose d'une réserve de capacité de 14 000 équivalent-habitant environ. Ces projets n'impliqueront donc pas de saturation de l'ouvrage.

L'effet cumulé le plus notable porte sur le trafic ; ce dernier est néanmoins évalué de manière globale et ne tient pas compte des décalages qui surviendront dans la rotation des équipes des différents bâtiments. Des pics de circulation seront observés lors de ces événements ; les périodes d'intervalles étant plus apaisées.

En lien avec le programme des travaux de la ZAC, le pétitionnaire a pris contact avec l'aménageur (CAD) afin de s'assurer que le gabarit des voies d'accès et les carrefours existants et prévus (ronds-points) soient bien adaptés au niveau des flux attendus.

Des mesures visant à atténuer le trafic routier seront par ailleurs étudiées :

- Mise en place d'un PDE (favorisation de l'utilisation des modes doux et des transports en commun, navette d'entreprise etc...),
- Etudier la possibilité d'optimiser le trafic poids lourds (possibilité de multimodalité).

7. Impacts en phase travaux et mesures de protection associées

Le planning prévisionnel des travaux de construction de l'immeuble est de 10 mois environ à compter du 1^{er} mai 2020.

Les impacts potentiels générés lors des travaux sont les suivants :

- Production de terres du fait des déblais/remblais : une étude « déblais remblais » a été réalisée afin d'optimiser le volume de terrassement
- trafic d'engins, en particulier lors de la phase de terrassement ;
- nuisances sonores ;
- dépôt de boue sur les axes proches si les périodes de terrassement correspondent à des épisodes pluvieux ;
- dispersion de poussières en période sèche ;
- pollution temporaire induite par des installations de chantier potentiellement polluantes (centrales de fabrication, stockage d'hydrocarbure, installations sanitaires) ou une pollution accidentelle (fuite, déversement).

D'une façon systématique, toute la phase de travaux (équipements, terrassement, ...) fera l'objet d'un plan de prévention avec élaboration de consignes spécifiques. Ce plan de prévention permettra d'identifier les incidences du chantier en termes de sécurité et d'environnement pour établir les mesures à mettre en œuvre pour en limiter les effets.

L'impact du chantier sera réduit autant que possible en veillant au respect des règles suivantes :

- mise en place d'un plan de prévention avec élaboration de consignes spécifiques ;
- récupération et traitement des eaux sanitaires ;
- interdiction de stationnement des engins de chantier, de réalisation des opérations de remplissage de carburant, de réparations mécaniques à proximité des avaloirs pluviaux. Une zone étanche sera prévue pour ces opérations ;
- interdiction de stockage de tous matériaux ou produits susceptibles de contaminer les eaux au niveau des zones à risques. Les déchets de chantier seront stockés dans des bennes. Ils seront ensuite évacués par des sociétés spécialisées vers des sites autorisés conformément à la réglementation en vigueur ;
- mise en place de dispositifs de régulation et décantation (fossé provisoire) afin de réduire la pollution des eaux pluviales notamment en hydrocarbures et matières en suspension ;
- mise en place de procédures de nettoyage des roues et des bas de caisse en cas de transfert important de boues ou nettoyage des chaussées.

Le planning prévisionnel des travaux de construction de l'immeuble est de 10 mois environ à compter du 1^{er} mai 2020.

L'aménagement du 3^e rond-point a été réalisé.

La voie d'accès interne sera donc opérationnelle dès le démarrage des travaux de construction du projet.

8. Justification de la solution retenue

8.1. Exigences techniques en matière d'utilisation du sol

Lors de la phase de construction du bâtiment, le terrassement sera optimisé et la réutilisation in situ des terres excavées sera privilégiée à une évacuation, selon leurs caractéristiques techniques, pour les aménagements paysagers du site (le cas échéant).

8.2. Analyse au regard des autres solutions étudiées

L'analyse du projet au regard des autres solutions étudiées a conduit la société GOODMAN France à choisir le site de Lambres lez Douai pour les principales raisons suivantes :

- le projet nécessite une grande surface foncière de par les dimensions du bâtiment et le nombre de places de parking VL.
- il convient également que la zone choisie soit déjà fonctionnelle au niveau de l'urbanisme. C'est le cas ici : la ZAC est opérationnelle et un PLU permettant la réalisation d'un tel bâtiment est en vigueur, et les voies d'accès sont existantes ;
- le positionnement de Lambres lez Douai permet un accès rapide à deux autoroutes : l'A1 et l'A21, ce qui permet un accès optimisé au site pour les poids lourds, et l'optimisation des distances parcourues par la proximité aux grands axes et aux pôles urbains importants ;
- ce projet s'inscrit dans la politique volontariste de la Communauté d'Agglomération du Douaisis dans le domaine du développement économique et de la création d'emplois.

Tous ces critères réunis font que le site de Lambres lez Douai est parfaitement adapté à ce projet.

8.3. Justification du projet retenu eu égard aux impacts environnementaux et sanitaires

8.3.1. Conception et implantation du projet

Le choix du terrain d'implantation de l'installation repose sur la combinaison de plusieurs critères :

- Le territoire d'implantation ;
- La disponibilité d'une importante surface de terrain ;
- La présence d'une desserte routière de qualité ;
- Un relatif isolement vis-à-vis des pôles résidentiels.

Le site retenu combine ces différentes exigences :

- Il se situe au sein du territoire retenu pour le développement de l'activité ;
- Il se situe au sein d'une ZAC présentant d'importantes surfaces disponibles ; cette ZAC étant dévolue au développement économique et répondant aux objectifs du SCoT et du PLU ;

- Deux départementales importantes bordent le site ; elles permettent toutes d'eux de rejoindre des structures autoroutières, dont l'A1 effectuant la liaison Lille-Paris ;
- La ZAC se situe au cœur d'une zone de développement. Les espaces proches ou occupés sont destinés à des activités industrielles ou agricoles. Il n'y a qu'un faible nombre d'habitations à proximité.

8.3.2. Choix constructifs et performances

L'activité de logistique offre peu de choix techniques car la réglementation ICPE et le code du travail encadrent très précisément les caractéristiques des bâtiments (structures, tenue au feu, surfaces, etc.) et les cahiers des charges de l'activité entraînent des contraintes en terme de hauteur, d'accès, etc.

Toutefois, les choix constructifs ou d'aménagement prennent en compte certain un niveau de performance environnementale :

- Recherche d'un éclairage naturel quand cela a été possible (bandes vitrées verticales au niveau des façades des cellules et ouvertures en toiture (lanterneaux de désenfumage), fenêtres au niveau des bureaux) ;
- Respect de la réglementation thermique dans les zones concernées (bureaux/réfectoire),
- Intégration paysagère du projet ;
- Mise en place d'un aménagement paysager favorisant la biodiversité ;
- Aménagement favorisant l'utilisation de modes doux ou des TC (places vélos, mise en place d'accès piétons plus directs vers les bâtiments...).
- Mesures de suppression, réduction et compensation

8.4. Compatibilité du projet avec l'affectation des sols

Le terrain est situé sur la commune de Lambres-lez-Douai.

L'analyse de la compatibilité du projet avec les prescriptions du PLU démontre que le projet de bâtiment logistique est compatible avec le PLU en vigueur.

Par ailleurs, la conception du projet a été réalisée conformément aux prescriptions du cahier des charges (CCCT) du lot concerné et au règlement d'aménagement de zone (RAZ) de la ZAC.

8.5. Compatibilité du projet avec certains plans et programmes

L'analyse des plans et programmes avec lesquels le projet doit être compatible a été réalisé, et démontre que :

- Le projet est compatible avec le règlement du PLU et les servitudes en vigueur ;
- au regard des axes du SDAGE et des dispositions considérées par le projet, ce dernier est compatible avec le SDAGE en vigueur ;
- le projet est compatible avec les objectifs fixés par le SAGE Scarpe Amont ;

- la conception du projet a été réalisée dans le respect des objectifs du SCoT du Douaisis ;
- de par son implantation et sa conception, le projet sera compatible avec les orientations générales du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ; son implantation ne présente pas d'enjeu de continuité ou de préservation ;
- le projet n'est pas directement concerné par les orientations du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), toutefois il pourra participer à l'action relative au secteur du transport de marchandises, et notamment par l'optimisation des transports de marchandises et des consommations énergétiques associées ;
- Les déchets produits dans le cadre de l'activité seront pris en charge par des professionnels agréés et dirigés vers des filières de traitement adaptées. La gestion des déchets du projet sera en adéquation avec les objectifs du Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA) du Nord, du Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels et des Déchets de Soins à Risques de Nord-Pas-de-Calais et du plan de gestion des déchets du BTP ;
- Bien que le Plan de Déplacement Urbain actuel soit en cours de révision, les activités projetées sur le site ne vont pas à l'encontre des enjeux identifiés par les services de l'Etat.